



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1141 - Fonctionnement du Réseau 67

Avenant à la convention tarifaire "ALSA Plus"

Rapport n° CP/2013/238

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Afin de clarifier la répartition des recettes du Titre Multimodal Alsa plus entre les différentes Autorités Organisatrices de Transports, les différents partenaires ont souhaité mettre en place un avenant précisant les gares comprises dans les périmètres de transports urbains et une clause de renégociation en cas de modification de ces périmètres.

Afin de favoriser le recours aux transports collectifs pour les déplacements à caractère occasionnel et notamment touristique et professionnels, les collectivités territoriales, autorités organisatrices des transports publics en Alsace, ont décidé de mettre en œuvre depuis le mois d'avril 2010, deux titres de transport permettant de voyager sur tous les réseaux de transport public dans les limites géographiques de validité des titres.

Ces titres d'une durée de validité de 24 heures, sont de type zonal. Leurs prix dépendent du type de zone souscrite :

- Zone PTU : réseaux de Strasbourg, Mulhouse (zones 1 et 2), Colmar, Haguenau, Saint-Louis et Sélestat ;
- Zone Département (67 et 68) ;
- Zone Région.

Une convention multipartenariale avait été conclue à cet effet entre les différentes autorités organisatrices de transports.

Il faut toutefois noter que ce type de titres reste très marginal sur le Réseau 67 (quelques ventes par an seulement)

Afin de faciliter la répartition des recettes liées à ces titres entre les différents partenaires, la Région Alsace a souhaité qu'un avenant soit signé pour introduire la liste des gares situées dans les périmètres de transport urbain. Par ailleurs, cet avenant précise qu'une nouvelle répartition des recettes devra intervenir en cas de modification des périmètres de transports urbains.

L'avenant n°1 proposé à la convention n'a donc pas de conséquence sur les recettes du Conseil Général et permettra de clarifier la question des périmètres de transports urbains.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le projet d'avenant n°1 à la convention tarifaire relative à la mise en place de titres régionaux multimodaux.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL